



École de conduite MAGDAN
E.U.R.L. Chris conduite
73 Avenue Jean Moulin
34500 Béziers
04.67.30.88.64
magdan34@hotmail.fr

Règlement intérieur de l'école de conduite

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'école de conduite Magdan applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment par l'arrêté ministériel relatif au Référentiel pour l'Éducation à une Motricité Citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tout élève inscrit dans l'établissement se doit de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- **Respect envers la direction, le personnel** et les autres élèves sans discrimination aucune. Tout acte de violence verbale ou physique, **tout manquement de respect** entraînera la restitution du dossier au candidat ainsi que son **exclusion définitive de l'établissement**. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool(s) ou de drogue(s).
- Respect du matériel et des locaux (ne pas manger en salle de cours théorique, ne pas mettre les pieds sur les chaises/canapés, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs...).
- **Avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures à talons hauts ou ne tenant pas le talon**, de vêtements amples et/ou susceptibles de gêner les mouvements ou le regard, mettre des gants si vous transpirez des mains...).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer ni vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules, ni de détenir, consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool(s), drogue(s), médicament(s)...).
- Ne pas utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Ne pas utiliser d'appareils sonores, **les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant les séances de théorie et de conduite**. Il est également demandé aux élèves de ne pas bavarder pendant les cours de code.

Article 3 : Toute personne n'ayant pas réglé le premier versement n'a pas accès au code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription pour une période de 6 mois. **Les leçons de conduite planifiées doivent être payées à l'avance, avant la planification.**

Article 4 : Il est demandé aux élèves de lire les informations affichées à l'entrée de l'établissement ainsi que de s'abonner aux pages Facebook : « École de conduite Magdan » et Instagram : « magdanbeziers » (formations complémentaires post permis, annulation éventuelle des séances, fermeture exceptionnelle du bureau...).

Article 5 : Une leçon de conduite dure 55 minutes au total. Organisation des cours théoriques et pratiques :

Entraînement au code :

- Accès code par internet (si option souscrite) illimité pendant 6 mois, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Cours théoriques :

- Thématiques abordées : L'alcool et les drogues / La vitesse / La fatigue / Défaut de port de ceinture de sécurité / Distracteurs.
- Cours collectifs dispensés par un enseignant en présentiel.
- Toute formation théorique réservée et non décommandée 48h (jours ouvrables) à l'avance sans motif valable et dûment justifié sera facturée.

Cours pratiques :

- Évaluation de départ : statique (sur tablette) ou dynamique (au volant).
- Le livret d'apprentissage est dématérialisé : application « Codes Rousseau élèves » à télécharger gratuitement sur smartphone. La présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret dématérialisé aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles (contravention) seront imputables à l'élève.
- Réservations de(s) leçon(s) à l'agence, par téléphone ou mail. Annulation de leçon(s) à l'agence, par téléphone ou mail. **Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures (jours ouvrables) à l'avance, sans motif valable et dûment justifié, sera facturée.**
- Déroulement d'une leçon de conduite : Objectif de leçon fixé dès le début si besoin pour l'apprentissage ou bien, conduite libre en début de leçon (10 minutes environ), détermination avec l'élève du (ou des) objectif(s) adapté(s). Travail du ou des objectifs (environ 40 minutes) et bilan de la leçon.

Article 6 : aucun élève ne sera envoyé(e) en examen sans avoir obligatoirement réussi au moins 2 examens blancs. La décision d'inscrire ou non un élève à l'examen relève du seul fait de l'établissement, l'examen ne sera planifié que s'il (ou elle) en a le niveau. Cette décision s'établit en fonction du niveau de l'élève, de l'avis de l'enseignant(e) et de sa situation financière auprès de l'école de conduite (**le solde du compte doit être réglé au plus tard une semaine avant la date de l'examen**). En cas d'insistance de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, son dossier pourra lui être restitué et/ou si l'ajournement est prononcé par l'inspecteur, **l'élève devra accepter les délais d'attente.**

Article 7 : Les élèves sont prié(e)s de tenir l'école de conduite informée de tout changement de coordonnées (numéro de téléphone, adresse mail ou postale).

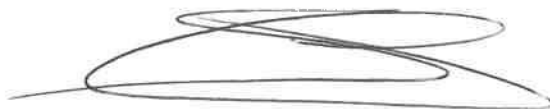
Article 8 : MOTIVATION, RESPECT, REMISE EN QUESTION ET SOURIRE sont indispensables pour réussir. À vous de jouer !

La direction de l'école de conduite Magdan est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Béziers le 25/06/2026

L'ÉLÈVE

LA DIRECTION



1.14